

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 avril 2014 à 18 h 00

AUJOURD'HUI dix huit avril deux mille quatorze

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 11 avril 2014, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Nicolas BONNET, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Anne FAUROT, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Isabelle PADOVANI, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Guillaume VIMONT

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Edith CANDELIER à François BARRIÈRE, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire :

Marianne MAXIMI

Scrutateurs :

Florent NARANJO, Guillaume VIMONT

Rapport N° 7

**ELECTION DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC -
CONDITIONS DE DÉPÔT DES LISTES**

Rapporteur : Monsieur le Maire

La commission de délégation de service public est chargée de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, de procéder à l'ouverture des plis et d'émettre un avis sur les offres dans le cadre des procédures de délégation de service public, tout au long du mandat municipal.

Elle doit également être saisie, pour avis, de tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public en cours entraînant une augmentation de son montant global de plus de 5 %.

Les articles L1411-5, D1411-3 à D1411-5 du Code général des collectivités territoriales précisent les modalités de son élection.

Ainsi, dans les Communes de plus de 3 500 habitants, la commission est composée, outre son Président (le Maire ou son représentant), de cinq membres titulaires et d'autant de suppléants élus au sein du Conseil Municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages et en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être élus.

Le comptable de la collectivité et un représentant du Ministre en charge de la concurrence siègent aussi à la commission, avec voix consultative. Peuvent également participer, avec voix consultative, un ou plusieurs agents de la Collectivité désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation.

Le Conseil municipal est donc invité à fixer pour l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission de délégation de service public les conditions suivantes :

- les listes peuvent comporter moins de noms que de postes à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants)

- les listes doivent être déposées avant le 22 mai 2014 avant 17 h au bureau des Affaires Institutionnelles de la Direction Générale des services.

Les listes pourront être déposées par voie dématérialisée à l'adresse contact@ville-clermont-ferrand.fr ou sous format papier.

Il vous est demandé d'approuver ces modalités de dépôts des listes pour l'élection des membres de la commission de délégation de service public.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

24 AVR. 2014

Le Maire,


Olivier BIANCHI

